

Cote du document: EB 2021/133/R.21/Add.1
Point de l'ordre du jour: 13 b) i) a)
Date: 23 août 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Programme d'options stratégiques pour la République de Madagascar

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Indran A. Naidoo
Directeur
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: i.naidoo@ifad.org

Kouessi Maximin Kodjo
Responsable en chef de l'évaluation
téléphone: +39 06 5459 2249
courriel: k.kodjo@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-troisième session
Rome, 13-16 septembre 2021

Pour: **Examen**

Programme d'options stratégiques pour la République de Madagascar

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

I. Observations générales

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a réalisé sa deuxième évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour la République de Madagascar, qui couvre la période allant de 2013 à juin 2019. La première évaluation avait été achevée en 2012.
2. La stratégie et le portefeuille de projets évalués en 2019 avaient été mis en œuvre au lendemain d'une période de crise politique, caractérisée par de faibles investissements dans l'agriculture. Selon les constatations de l'ESPP, les objectifs du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et des projets menés pendant la période à l'examen étaient tout à fait pertinents. Les projets répondaient aux besoins des populations ciblées et le portefeuille contribuait à la réduction de la pauvreté en améliorant la production agricole, la productivité et les revenus. Cependant, l'ESPP a mis en évidence des problèmes concernant la conception des projets, en particulier la non prise en compte des difficultés d'accès à certaines zones reculées, et la viabilité des résultats. Il est également ressorti de l'ESPP qu'il fallait renforcer l'assistance fournie aux groupes les plus vulnérables.
3. L'établissement de partenariats a été satisfaisant, mais les montants mobilisés au titre des partenariats de cofinancement ont été limités. Bien qu'un nombre important de dialogues et de consultations politiques aient été menés, ils n'ont eu que peu d'impact. Les produits de la gestion des connaissances n'ont pas été suffisamment capitalisés et les dons n'étaient pas en adéquation avec le portefeuille de prêts.
4. Cinq recommandations ont été formulées dans le cadre de l'ESPP: i) maintenir les axes d'orientation du COSOP tout en affinant les approches et en les mettant en œuvre de manière plus synergique; ii) renforcer l'inclusion des populations rurales très pauvres et vulnérables dans le programme de pays et améliorer la consolidation des acquis, en recentrant l'aire géographique des interventions; iii) poursuivre et renforcer les interventions de développement des capacités des services d'appui aux producteurs et des compétences des producteurs pour une amélioration de la durabilité des acquis; iv) renforcer les actions de gestion des ressources naturelles et d'adaptation et de réduction des impacts des changements climatiques sur les petits producteurs; v) renforcer l'efficacité des actions hors prêts et assurer un meilleur suivi des effets et impacts des interventions.
5. Le nouveau COSOP pour la période 2022-2026 tient compte des recommandations issues de l'ESPP, qui ont été approuvées dans l'accord conclusif. Les objectifs stratégiques du nouveau COSOP sont alignés sur les recommandations 2, 3 et 4 de l'ESPP. Les interventions qui sont en cours d'élaboration portent sur le développement des filières, sur le renforcement des capacités des producteurs et des organisations qui les représentent et sur l'inclusion financière, et tiennent compte des contraintes liées aux changements climatiques auxquelles font face les petits producteurs. Les quatre domaines thématiques que sont l'environnement et le climat, l'égalité femmes-hommes, la nutrition et la jeunesse sont intégrés dans le nouveau programme de pays, dont l'objectif général est de « contribuer à la transformation des zones rurales et des systèmes alimentaires et de promouvoir la sécurité nutritionnelle ».

II. Observations particulières

6. **Ciblage.** Des zones précises ont été définies parmi les régions les plus pauvres de Madagascar afin de cibler les agriculteurs les plus vulnérables. IOE se félicite que la portée géographique du portefeuille du FIDA à Madagascar ait été limitée. Les actions visant à réduire la pauvreté et à améliorer les revenus des ménages dans ces zones, où les conditions sont difficiles, sont généralement entravées par un accès limité aux marchés, et, dans certains cas, aux services publics. La pandémie de COVID-19 a exacerbé la fragilité de ces zones. Cependant, le nouveau COSOP ne précise pas que la stratégie de ciblage des filières devra également porter sur le développement de la production locale et régionale afin d'accélérer l'émergence de pôles de production. Dans ce contexte, IOE souligne qu'il importe de définir des critères de sélection afin de cibler les zones d'intervention présentant un potentiel pour la promotion des produits de base locaux, si l'on veut développer ces pôles de production.
7. Plusieurs sous-groupes cibles ont été définis dans le cadre du COSOP: les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les migrants. Les interventions devraient être adaptées à ces groupes en fonction des besoins recensés. IOE recommande également que des indicateurs ventilés soient utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans tous ces groupes.
8. **Partenariats et durabilité.** Le nouveau COSOP prévoit une collaboration avec un large éventail de partenaires régionaux et nationaux, publics et privés, ainsi qu'avec la société civile. Cette démarche est conforme aux précédents engagements pris par le FIDA à Madagascar dans le domaine du développement agricole.
9. Dans son évaluation, IOE a conclu que les services agricoles fournis au niveau local avaient été utiles, mais que leur portée limitée avait fragilisé les résultats. Il s'est félicité de l'accent mis sur les partenariats avec des institutions fournissant des services agricoles, des services de développement commercial et des services de base aux populations rurales pauvres, et de l'appui fourni à ces institutions. Il conviendrait néanmoins de renforcer ce soutien en recherchant des sources de financement à long terme afin d'accroître la durabilité de leurs activités.
10. L'ESPP a également mis en évidence la sous-exploitation de plusieurs petites infrastructures de mise en marché et le manque d'accompagnement des utilisateurs. Les constatations montrent que les lacunes des filières sont mal évaluées. IOE recommande de souligner l'importance d'une analyse approfondie des besoins lors de la phase de conception des projets pour améliorer l'efficacité.
11. La durabilité des avantages après l'achèvement des projets reste un enjeu crucial. Ce point est évoqué dans le COSOP, mais il faudra que chaque projet soit assorti de stratégies de retrait précises et exhaustives.
12. **Gestion des connaissances et suivi-évaluation.** IOE se félicite du partenariat conclu avec la Société de formation régionale au développement rural (Procasur) en vue d'appuyer la Cellule d'appui au programme du FIDA, qui est chargée de centraliser les connaissances générées par les projets. Afin d'affiner les approches adoptées dans le cadre des projets, la stratégie de gestion des connaissances ne devrait pas s'appuyer uniquement sur les expériences fructueuses, mais exploiter à la fois les enseignements positifs et négatifs des projets.
13. Enfin, compte tenu du grand nombre de thèmes abordés dans le nouveau COSOP et de la diversité des groupes cibles, l'adoption d'une base de données commune pour le suivi et l'évaluation est bienvenue.

III. Remarques finales

14. IOE se félicite que le nouveau COSOP pour la République de Madagascar s'appuie sur les constatations de l'ESPP et tienne compte des recommandations principales de l'évaluation sur les filières, l'accès aux financements, l'environnement et le

climat, et le développement des services agricoles. L'analyse de certains aspects devra néanmoins être approfondie lors de la conception des futurs projets, notamment les moyens concrets à employer pour garantir l'insertion des groupes vulnérables dans les organisations de producteurs et les filières, et l'élaboration de stratégies de retrait permettant d'assurer la durabilité. Il sera essentiel de disposer des ressources suffisantes pour remédier aux problèmes de développement qui se posent dans les régions pauvres ciblées, et le bureau de pays du FIDA devra activement se coordonner avec le pôle régional et le siège pour mobiliser des cofinancements.